

Rugby PAS DE FUSION POUR L'USV

Nous avons évoqué dans le journal N° 73 les discussions engagées entre les dirigeants des clubs de rugby de Monflanquin et de Villeréal pour un projet de fusion. Le constat des équipes dirigeantes était que chacun de ces clubs souffre d'un manque de joueurs, et que cela peut s'aggraver si plusieurs licenciés décident à l'intersaison d'aller jouer dans d'autres clubs. Par ailleurs, les dirigeants souhaitaient que l'équipe nouvelle puisse participer au championnat de France au niveau fédéral.

Lorsque la discussion s'est élargie, notamment aux joueurs, il s'est avéré que le projet de fusion n'entraînait pas une adhésion massive. Petit à petit, une solution de poursuite de l'activité du club de Villeréal a pris de l'ampleur, avec le soutien important des joueurs et de bénévoles.

Les partisans de la fusion ont du constater que leur projet n'avait que peu de chances d'être approuvé en assemblée générale et ils y ont renoncé. La nouvelle équipe dirigeante qui va se mettre en place dans les prochaines semaines devra faire face à de réelles difficultés mais il faut espérer qu'elle recevra le soutien de tous pour que le rugby villeréalais poursuive un chemin plus que centenaire. ■



initiatives UN FESTIVAL DE CRÉATIONS

La 9^e édition d'Un Festival à Villeréal aura lieu du 4 au 12 juillet. En plus des six créations prévues, des concerts, des projections de film, des conférences-débats ont été programmés, et des rencontres avec les Villerréals.

Avec la complicité de ses habitants, le village va accueillir pour une résidence de six semaines, plus de trente artistes professionnels qui investiront maison, jardin, café ou cour d'école, pour produire des spectacles inédits. En plus des six créations prévues, des concerts, des projections de film, des conférences/débats ont été programmés, ainsi qu'un chantier spécial sur l'échange de savoirs avec l'association des Amis du Festival. Dès le début de la résidence, le 27 mai, l'auberge espagnole des *Lundi sous la halle* alimentera les échanges entre artistes et Villerréals.

Six créations

Un Cœur Faible - D'après Dostoïevski par Clément Clavel. - Vassia vient de tomber amoureux de Lizanka. C'est en plein bonheur qu'il va échouer professionnellement et plonger dans la démence...

Le grand livre des peurs (à partir de 4 ans) Élodie

Vom Hofe. - Grand ou petit, nous avons tous des peurs. Petites ou grandes. Personne n'y échappe. **Que la peste soit** par Noémie Zurléti (écriture au plateau). - Une épidémie de peste à Villeréal. Contagieuse, frappant sans distinction. Vers qui se tourner contre un mal sans visage ? Ce que nous regarderons ce n'est pas comment l'épidémie tue, mais comment on lui survit.

La Chute par Pierre Devesrine (création collective) Un travail sur la chute et la perte. La perte du Paradis après la chute, la perte d'un Âge d'or...

Innocence de Dea Loher. Mise en scène Sarah Calcine. - Tout part d'un fait, banal, mais tragique. Dans un village ordinaire mais hors normes...

Bérénice un projet danse/théâtre autour de "Bérénice" de Racine. Au travers de cette tragédie à l'action simple et aux passions brûlantes, Stanislas Siwiorek explore comment les corps se débattent entre eux et avec eux-mêmes. ■



« Hétérocères » - Festival 2015
(Photo © Jean-Paul Épinette)

sur la place 2 Un "plan façade" pour Villeréal

Afin d'accompagner l'effort de la municipalité pour rénover l'ensemble du centre-bourg, les élus ont décidé la création d'un dispositif d'aide pour la rénovation des façades des immeubles privés. Pour l'année 2017, une somme de 20 000 euros a été inscrite au budget. L'aide sera attribuée dans la limite de 25% des dépenses effectuées sur les façades et avec un plafond de 5 000 euros. La limite pourra être portée à 30 % dans le cas d'utilisation de pierres taillées, mais le plafond restera le même. Les travaux devront être réalisés par des professionnels du bâtiment inscrits au répertoire des métiers ou au registre du commerce. Une commission municipale donnera

son accord pour les dossiers déposés, sachant que des priorités sont prévues pour les bâtiments se trouvant aux abords des monuments historiques (l'église et la halle) et des places récemment rénovées ou qui vont l'être, et les bâtiments identifiés comme remarquables, à pan de bois et caractéristiques dans l'Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) dont nous avons présenté la carte dans le numéro 73 du *Journal de Villeréal*. Les propriétaires des dossiers retenus par la commission auront un an pour réaliser les travaux. Cette opération est engagée pour trois ans, jusqu'à la fin du mandat actuel (mars 2020). Le règlement complet peut être retiré à la mairie. ■



dossier Le budget de la commune a été voté le 11 avril dernier

LA BASTIDE INVESTIT SUR SON AVENIR



(Photo © Jean-Paul Épinette)

La première phase du grand projet d'aménagement des espaces du cœur de la bastide va s'achever avec l'installation des nouveaux éclairages. En votant le budget 2017, l'assemblée communale a voulu consacrer l'effort exceptionnel qu'il représente. C'est dans ce patrimoine vieux de 750 ans - la bastide, son histoire, la vie qui fait battre son cœur, l'intérêt qu'elle suscite chez nos visiteurs... - que réside la véritable richesse de Villeréal sur laquelle il convient d'investir pour mettre toutes les chances de notre côté. ▶▶▶ Pages 4 & 5

sur la place UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Un décret, pris fin mars, fixe le nouveau régime unique de protection du patrimoine baptisé "sites patrimoniaux remarquables" (SPR). L'Avap de Villeréal devient donc automatiquement un « Site patrimonial remarquable, d'intérêt public du point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager. » Le texte précise les procédures relatives au classement, ainsi que le régime de travaux applicable. Le ministre de la Culture propose le

classement d'un site en SPR. Le maire de la commune (ou la communauté de communes) a trois mois pour donner son accord. Puis, le préfet lance une enquête publique. La collectivité peut dès lors annexer le tracé du site patrimonial à son plan local d'urbanisme. Composée du maire, des représentants de la préfecture et des affaires culturelles, de l'architecte des bâtiments de France et de conseillers municipaux, représentants d'associations et personnalités qualifiées, la commission du SPR élabore un

plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine soumis au préfet de région. Ce plan a valeur de servitude publique. Il doit contenir un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers sur le périmètre concerné ainsi qu'une analyse de l'architecture. Il doit faire apparaître le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification s'imposent. Les spécifications techniques devraient suivre prochainement. ■

N° 74 Sommaire

- Sur la place-1
Site patrimonial remarquable.
— Page 1
- État civil
- Une charge en plus
- Actualité : USV Football. Pigeons. Réunions publiques. Sécurité de l'église. Bodéga.
- Tour de ville : Téléphonie mobile. Judo Club. Foulées de Rives. Sapeurs-pompiers. Transport scolaire. Retraites agricoles. Zones ZRR. Office de Tourisme. Téléthon. Conseil municipal.
- Éditorial
Accompagner les forces vives
par Pierre-Henri Arnstam
— Pages 2 & 3
- Dossier
Le budget communal
— Pages 4 & 5
- Débat
Projets villeréals et Contrat territorial de Ruralité.
— Page 6
- Questions sur...
L'aménagement des espaces publics.
- Portrait
Guillaume Laizé, architecte-paysagiste.
— Page 7
- Initiatives
Un Festival de créations.
- Sur la place-2
Une aide pour les façades.
- Pas de fusion pour le rugby
— Page 8

L'état civil

◆ DÉCÈS

GOTELE MEYER-CHYL, époux de Chaja ROTHOLC, 73 ans, le 21 février à Paris.

LAVOINE Thérèse, épouse de Claude Bonnard, 82 ans, le 1^{er} mars à Villeneuve-sur-Lot.

DARDIER Jeannine, veuve de Gabriel VIALANEIX, 90 ans, le 17 mars à Villeneuve-sur-Lot.

GIRY Alice, veuve de Claude BERGOUGNAC, 90 ans, le 18 mars à Villeréal.

AUSSIÈRE Jeanne, veuve de Melquiades SANCHEZ-MUNOZ, 93 ans, le 22 mars à Villeréal.

GARRIGUE Gabrielle, épouse de Claude BEAUVIÉS, 83 ans, le 28 mars à Villeneuve-sur-Lot.

ONIMUS Jacques, époux de Simone GUÉRIN, 86 ans, le 30 mars à Agen.

Passeports et cartes d'identité

UNE CHARGE EN PLUS

Depuis plusieurs années, l'État se désengage de certaines de ses missions vers les conseils régionaux, les conseils départementaux, les communautés de communes et les communes. L'objectif : réduire les dépenses.

Malheureusement, à partir du moment où les missions doivent se poursuivre, cela oblige les collectivités à supporter des charges nouvelles, ce qui fait que les économies réalisées au sommet se transforment en dépenses à la base puisque l'État ne compense pas ces transferts d'activités.

C'est le cas depuis le 15 mars dernier avec la décision de transférer à certaines communes la réalisation des cartes nationales d'identité (CNI).

En Lot-et-Garonne, nous étions parmi les seize communes équipées pour établir les passeports. Ce sont ces communes qui devront maintenant réaliser également les CNI.

Cela nous a amenés à recruter une personne supplémentaire, en contrat aidé, pour assurer la totalité des missions administratives de la commune. ■

actualités

◆ USV FOOTBALL

Bénévoles à l'honneur

Félicitations à Jean-Denis Sauvanet, Véronique Vialatte et Raymonde Vialatte (Photo ci-contre), qui ont été mis à l'honneur par le district de football du Lot-et-Garonne. Raymonde, fidèle bénévole du club, a reçu la médaille vermeil de la Ligue, Véronique, secrétaire du club depuis 2006, a reçu la médaille d'or. Enfin le président Jean-Denis Sauvanet, arrivé au club en 1989, avec un passage à Bergerac de 1995 à 2001 pour suivre la carrière de son fils, a reçu la médaille d'argent de la Fédération. Le 10 juin prochain, l'USV Football accueillera les finales du championnat de district sur sa pelouse de Laplagne.

◆ RÉGULATION DES PIGEONS

Pigeonnier mis en service

65 pigeons ont été installés dans le pigeonnier début avril. Ravitaillés régulièrement, ils y sont restés enfermés trois semaines afin de les habituer à leur nouvel abri. Depuis, ils ont rejoint les centaines d'autres qui occupent les toitures du village.

Dans le pigeonnier, des œufs vont bientôt se trouver dans les cases. Les premiers oisillons nés ici seront les ambassadeurs du pigeonnier auprès des autres. La méthode du "secouage des œufs" permettra de réguler la population. Pour reconnaître les premiers pigeons installés dans le pigeonnier, ils ont tous été bagués... En jaune et bleu !



(Photo Pascal Duppi)

◆ INFORMER LES VILLERÉALAIS

Deux réunions publiques

Jeudi 15 juin, à 20h30, salle François Mitterrand, réunion sur le projet en cours de rédaction du PLUi pour les 43 communes de la communauté. Il s'agit de prendre connaissance du diagnostic établi par le bureau d'études en concertation avec les élus, de présenter le PADD (voir article en page débat) et de recueillir les remarques de chacun de vous.

Mardi 27 juin, à 20h30, salle François Mitterrand, sur plusieurs sujets : les travaux d'aménagement

des espaces publics déjà réalisés et à venir (Lire page 7), l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, avec le projet de règlement, et la préparation du 750^e anniversaire (Ronde des Bastides.) Au cours de cette réunion, les Villeréalais pourront rencontrer et interroger l'architecte paysagiste Guillaume Laizé, maître d'œuvre du chantier des

jeunes sont régulièrement qualifiés en équipe départementale et participeront à la coupe de France par départements. De jeunes judokas sont formés à l'arbitrage afin d'intégrer les instances régionales. Des entraînements et des rencontres interclubs sont organisés avec les autres clubs des quatre cantons.

Foulées de Rives-Villeréal

Elles auront lieu le dimanche 25 juin. Trois courses au programme : 20 km, 10 km, relais de 2 x 5 km, plus une randonnée. Le départ est prévu à 9h depuis le parvis de l'église de Villeréal. Inscriptions à l'hippodrome du Pesquié-bas de 7h30

à 8h45. Informations au 06 46 33 53 15 ou 06 16 38 87 37.

Services de secours

La présence de nos pompiers volontaires est essentielle. Le bilan du centre de secours de Villeréal le montre. La commune participe à cette tâche d'intérêt public par la mise à disposition du personnel municipal, par une aide financière à l'Amicale des sapeurs pompiers et par un versement important au SDIS, le service départemental d'incendie et de secours. 41 500 euros au total pour 2017.

Transport scolaire

La Région et le Département se sont mis d'accord pour que le

questions sur...

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Le grand projet d'aménagement des espaces publics de la bastide vient de tourner une première page avec l'achèvement des travaux sur les places du 19-mars-62 et du Haut-Morvan. Pierre-Henri Arnstam

● Tous les travaux sont terminés ?

Les travaux de voirie, oui, mais il reste l'éclairage public qui permettra, d'ici l'été, une vue d'ensemble sur tous les aspects de ces changements. Il faut féliciter les entreprises qui ont réalisé ce chantier dans les temps. Seule la livraison des matériels d'éclairage a connu du retard. Les conditions climatiques ont été particulièrement favorables.

● Êtes-vous satisfait de la qualité du travail ?

Oui, c'est à souligner, et dans tous les secteurs. Ainsi que les bonnes relations établies avec les Villeréalais. De novembre à avril, le responsable du chantier a permis aux véhicules de stationner, dès que possible, ou de circuler sur une partie du chantier. Visites et réunions de chantier ont permis aux élus de communiquer re-

marques et propositions qui ont été prises en compte sans difficultés.

● Il y aura une seconde phase...

Dès la mi avril, nous avons réuni l'équipe de concepteurs sélectionnée pour nous accompagner dans ce projet majeur pour notre bastide : Guillaume Laizé, architecte - paysagiste, responsable de cette équipe (portrait en bas de cette page), Jean-Philippe Rouzard, architecte DPLG, Sylvain Galant, coordinateur VRD, Géraud Périole, concepteur lumière.

● Quel est le calendrier ?

En décembre 2015, ils nous avaient proposé un projet d'ensemble pour ces travaux. Ils ont retravaillé ce projet entre mars et avril 2017 pour l'affiner et tenir compte du chantier de la première phase.

● Il y aura des travaux préalables ?

La réunion s'est tenue en deux temps : examen du projet modifié et rencontre avec les gestionnaires de réseaux pour établir un calendrier des travaux préalables : comme pour la première tranche, il faut d'abord examiner quels sont les travaux nécessaires sur les réseaux d'eau et d'assainissement, les réseaux d'éclairage public et basse tension, enfin le téléphone. Avec pour objectif que tous ces travaux préparatoires soient mis en œuvre, à partir de début septembre, pour une durée d'un mois à un mois et demi.

● Et pour le chantier d'aménagement ?

Je rappelle que la deuxième phase concerne le parvis de l'église, ainsi que la Place de la Libération, la Place Jean-Moulin et la Place du Fort. La première

phase avait démarré début novembre 2016 et nous espérons démarrer la deuxième vers le 15 octobre 2017.

Cela implique que nous nous mettions d'accord sur le projet puis que nous lancions les appels d'offres avant début juillet, de façon à effectuer le choix des entreprises avant fin juillet. ■



portrait



On lui doit le projet de mise en valeur des places de la bastide

Guillaume Laizé Architecte-Paysagiste

Les trois premières fois où Guillaume Laizé s'est rendu à Villeréal, il y est arrivé par une route différente. Et à chaque fois la même chose l'a surpris : le village se fondait dans le paysage environnant. Seule, l'église dressée, monumentale, manifestait l'existence d'un peuplement. Aspiré par l'anneau du tour de ville, ce n'est qu'après en avoir trouvé l'entrée qu'il a découvert que la bastide recelait un autre monde à lui révéler. Car l'homme de l'art sait lire et interpréter les signes et traces d'un paysage et en imaginer les prolongements...

« La fac de bio ne m'intéressait pas, j'ai préféré faire maçon ! » Né à Bergerac en 1970, Guillaume Laizé a passé toute sa jeunesse aux confins du Lot et de l'Aveyron. Après le lycée à Figeac, ce fils de paysan opta pour la truelle et le fil à plomb. C'est au pied du mur qu'il prit conscience que sa voie c'était l'architecture et surtout le paysage. « Je viens d'un pays avec un patrimoine très marqué par une architecture paysanne riche et variée, confrontée à une architecture plus monumentale comme celle des châteaux. » Et Guillaume Laizé de comprendre que l'on ne peut considérer le bâti qu'avec son environnement : « C'est cet ensemble qui m'intéresse, celui qu'ont créé au fil du temps les paysans et les bâtisseurs. »

Pour passer du bac à mortier à la planche à dessin, le jeune homme passe le fameux concours de Versailles qui lui ouvre les bancs de l'École nationale supérieure de Paysage de Bordeaux. Son diplôme d'architecte-paysagiste DPLG en poche, il met son talent et son savoir-faire à l'œuvre dans des projets remarquables. Puis il crée *Palimpseste*, un atelier qui associe des compétences complémentaires, architecturales, urbanistiques, patrimoniales et même un "concepteur lumières". Lui, ce n'était pas le design de l'espace public qui le motivait, mais les liens et les influences qui se nouent entre un territoire et l'activité humaine qui s'y déroule. Et le regard culturel que l'on projette dessus. « Un paysagiste contribue à transformer l'espace, explique-t-il, en fon-

dant sa réflexion sur l'histoire qui a fait ce lieu et son usage aujourd'hui. Au départ, nous avons été retenus pour livrer une réflexion d'ensemble sur la bastide. Sans idée préconçue d'aménagement et de travaux. » Ainsi l'aménagement des places du Haut-Morvan et du 19-mars-1962 est une réalisation contemporaine qui s'inscrit dans une trame voulue par les fondateurs de la bastide. « Halle, église, façades... le paysage est déjà là, ce n'est pas très compliqué, commente Guillaume Laizé. En revanche, comment reconnecter la bastide avec une vallée du Dropt oubliée ? On est sur d'autres échelles. D'autres ambiances. Comment restaurer ce lien pour que la bastide et son pays prennent plus de valeur ? Ce sera plus compliqué. Le véritable enjeu est là. » ■

DES PROJETS VILLERÉALAIS DANS LE CONTRAT DE RURALITÉ

Depuis près d'un an, un nouveau dispositif d'aide des collectivités a été mis en place en France : il s'agit du Contrat Territorial de Ruralité (CTR) qui veut introduire de la cohérence dans les investissements.

Avant la création de ce fonds de soutien, les communes ou intercommunalités qui souhaitaient obtenir l'aide de l'État faisaient essentiellement appel à la Dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR).

Le nouveau dispositif est doté de crédits spécifiques (260 millions d'euros en 2017) avec pour ambition de créer un cadre de cohérence des investissements publics sur un même territoire.

Concrètement, cela signifie que, pour certains projets, la commune de Villeréal pourra continuer de déposer des projets pouvant être aidés via la DETR.

Mais que, pour d'autres, dans des domaines précis, il faudra que les projets de notre commune remontent jusqu'à la communauté de communes qui les soumettra au préfet du département puis au préfet de région qui prendra la décision d'attribution de l'aide.

L'État a défini les six thèmes principaux qui permettront aux communes de déposer des demandes d'aides dans ce cadre : accessibilité aux services et aux soins, développement de l'attractivité, redynamisation des bourgs-centres, mobilité, transition écologique et cohésion sociale.

Ce contrat de ruralité devient le document de référence pour les financements publics.

Ainsi, lorsqu'une commune fera une demande de subvention à l'État, il sera vérifié que le projet est bien en cohérence avec le contrat de ruralité déposé à la préfecture par la communauté de communes.

Il est assez clair que ce dispositif a été créé pour favoriser les projets qui, au-delà des communes, sont importants pour le territoire. C'est le cas par exemple des maisons de santé.

En revanche, il deviendra très difficile, voir impossible, d'obtenir de l'aide de l'État pour des projets par nature communaux, comme une salle des fêtes, si, sur le territoire, d'autres salles des fêtes existent déjà. C'est donc un changement important par rapport aux politiques menées depuis des décennies, où chaque commune souhaitait avoir ses propres équipements.

Le Plan d'aménagement et de développement durable

Autre dispositif qui va engager notre avenir : le Plan local d'urbanisme intercommunal dont la révision est en cours dans les 43 communes de l'intercommunalité.

Plusieurs projets pour la période 2017-2020 seront inscrits dans le contrat de ruralité déposé à la communauté de communes : la Maison de Santé, la gestion de l'éclairage public (dans un but d'économie), l'effacement des réseaux, la seconde phase de rénovation des espaces publics et l'aménagement des boulevards.

Les élus de Villeréal ont examiné le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) avec quatre axes qui dessinent l'avenir de notre territoire :

- Un vivre ensemble partagé et harmonieux entre les bourgs centres (Castillonès, Cancon, Monflanquin et Villeréal), les pôles secondaires (Saint-Eutrope de Born, La Sauvetat-sur-Lède, Monbahus, Castelnaud de Gratecambe, Lougratte et Saint-Aubin) et les 33 autres communes plus rurales.

Le projet est d'atteindre 18 300 habitants permanents sur le territoire en 2030 (+1 125 par rapport à 2013) : 50 % en plus dans les bourgs centres, 25 % dans les pôles secondaires et 25 % dans les communes rurales

- Une mise en valeur de l'existant en confortant les activités économiques, tout d'abord l'agriculture, ainsi que le tourisme, tout en développant la production d'énergies renouvelables et en renforçant la couverture numérique.

Le projet va limiter les constructions nouvelles en continuité des bourgs et hameaux existants.

- Le maintien de notre attractivité à travers nos spécificités : les paysages, le patrimoine bâti, en les prenant en compte pour chacun de nos projets. Il s'agit de préserver et de protéger la beauté de nos paysages, l'une des raisons citées prioritairement par les visiteurs et touristes qui décident de venir chez nous.

- Un cadre de vie au service de l'accueil afin de pérenniser les commerces et les services, de requalifier les centres-bourgs, et de valoriser les espaces de loisirs tout en répondant aux besoins en logements et à leurs nécessaires évolutions. L'objectif est de préserver l'espace en concentrant les constructions. Ce document, lorsqu'il sera définitivement adopté, avant la fin 2017, sera la clé de voute de notre Plan local d'urbanisme intercommunal. (PLUI)

Le Plan d'aménagement et de développement durable sera aussi soumis à l'avis des différents services administratifs compétents, la Chambre d'agriculture, la Direction départementale des territoires, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine... **Il sera présenté en public au cours de plusieurs réunions : à Villeréal le 15 juin à 20h30.**

Des registres sont à votre disposition dans chacune des 43 mairies afin de recueillir vos observations, vos remarques mais aussi vos idées pour l'avenir de notre territoire.

places, Raiko Gourdon, architecte du patrimoine chargé de préparer l'AVAP et Pierre Simon, historien, qui anime le groupe de préparation des animations de fin septembre.

◆ LES STATUES DE L'ÉGLISE RETROUVÉES

Voleurs arrêtés

Fin 2016, une des statues du retable classé de l'église avait été volée. À la suite de ce vol, le conservateur des Antiquités et des Objets d'Arts de la direction régionale des affaires culturelles est venu à Villeréal début janvier, pour conseiller les élus sur l'amélioration de la sécurité de l'église classée monument historique. Principale mesure proposée : pose d'une grille devant la chapelle Nord où se trouve le retable classé. Projet dessiné et approuvé. Le budget 2017 prévoit sa réalisation en fonction de l'aide apportée par la DRAC. Le portail sera complété par un dispositif de détection relié par une alarme. Mais avant même que cette protection ne soit mise en place, une équipe de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels a récupéré la statue volée chez un brocanteur de Villeneuve-sur-Lot. Elle retrouvera sa place dès que les mesures de sécurité seront effectives.

◆ AMICALE DES COMMERÇANTS

Une Bodéga en 2017 ?

Lors de la dernière assemblée générale de l'amicale, son président Jean-Yves Leveau a confirmé

ce qu'il avait dit depuis plusieurs mois en privé : il n'organiserait pas personnellement une bodéga en juillet 2017. Deux raisons à cette décision difficile : le manque de soutien pour la préparation, qu'il assumait seul depuis plusieurs et les difficultés : recettes moindres à dépenses constantes. L'an passé, le déficit dépassait 8 000 euros.



(Photo Jean-Yves Leveau)

Jean-Yves Leveau a proposé que l'association poursuive d'autres manifestations qui s'équilibrent ou qui sont bénéficiaires, comme les marchés aux puces mensuels – une vraie réussite – ou la brocante du 1^{er} mai. Il a aussi demandé que soient poursuivis les *Music'Halle* du dimanche matin durant l'été et le Festival de Jazz fin juillet bien accueilli pour une première édition. Il envisageait enfin un concert spécial à la date habituelle de la Bodéga. Toutefois, une discussion s'est ouverte et un groupe réfléchit à la création d'un événement de type bodéga fin juillet. Si cette initiative voit le jour, nous devrions savoir dans quelles conditions à l'heure de la sortie de ce journal. ■

transfert de la compétence transport scolaire à la région se fasse dans les meilleures conditions : à la rentrée de septembre, le règlement actuel sera conservé, y compris pour les tarifs. Le personnel départemental sera transféré à la région, ce qui permettra de conserver les compétences acquises. Les organisateurs secondaires que sont les mairies seront toujours en liaison avec ces personnels.

Un combat permanent

Depuis des années, les retraités agricoles se battent pour obtenir une retraite décente. Le président départemental, Guy Soulage, porte ce juste projet avec une énergie farouche : obtenir que les retraites atteignent 85 %

du SMIC, soit 1000 euros environ. Actuellement elles plafonnent à 75 %. Guy Soulage entend poursuivre son action auprès des parlementaires qui seront élus le mois prochain.

Villeréal toujours en ZZR

ZRR : zone de revitalisation rurale. Une appellation très recherchée dans les communes rurales. Pour un entrepreneur, s'installer dans une zone classée ZRR, signifie bénéficier d'avantages fiscaux importants. Cela permet au territoire d'espérer la création d'emplois. La liste des communes classées en ZRR dans notre département a été revue à la hausse : 213 contre 192. Villeréal était déjà classée ZRR. Elle le reste.

Office de Tourisme

Pour la période d'avril à juin, l'Office de tourisme sera ouvert du mardi au samedi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Il sera fermé le jeudi après-midi, dimanche et jours fériés.

Succès pour le 30e Téléthon

Un succès réel : 92 740 769 € de dons. Les premiers traitements sont actuellement expérimentés et l'on estime que d'ici cinq ans les résultats thérapeutiques seront plus nombreux qu'au cours des trente ans précédents. Le prochain Téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre.

Prochain conseil municipal

Il aura lieu le mardi 30 mai, à la Mairie, à 20h30. ■

Accompagner les forces vives

Pierre-Henri Arnstam

L'équipe municipale avait proposé des projets aux Villeréalais lors des élections de 2014. Ils seront mis en œuvre jusqu'en mars 2020.

Notre objectif était à la fois d'améliorer la vie quotidienne dans la bastide et d'accompagner les forces vives qui l'animent dans un processus de développement continu. C'est pourquoi nous avons voté à l'unanimité le recours à un emprunt pour conclure l'aménagement de l'espace public au centre de la bastide.

Nous avons pu réaliser cet emprunt sans augmenter les impôts communaux ni mettre en péril l'équilibre futur de la commune car, lors des budgets précédents, nous avions été soucieux des équilibres indispensables. Ce qui nous a donné une capacité d'emprunt importante.

Les commentaires recueillis sur la première partie des travaux sur les places sont unanimes : le maître d'œuvre et les entreprises que nous avons choisies ont réussi ces transformations.

D'autres viendront dans les prochains mois, ainsi que la rénovation des façades des bâtiments privés que la commune aidera.

Dans d'autres domaines concernant l'avenir de Villeréal des décisions seront prises cette année et l'année prochaine : ce sera le cas pour le contrat territorial de ruralité, l'urbanisme (PLUi) et l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine qui laisse la place à la dénomination *Site Patrimonial Remarquable*, qui correspond bien à ce que nous pensons de notre village !

Je souhaite bonne chance à l'équipe bénévole qui va poursuivre la longue et belle histoire de notre club de rugby, l'USV XV. Nous serons présents pour continuer d'aider le club comme nous le faisons chaque année pour les associations villeréaises. Elles font partie de ces forces vives qui font de notre bastide un village animé toute l'année. ■



Journal bimestriel d'information communale de Villeréal (Lot-et-Garonne) – N° 74 - Mai / Juin 2017
 Responsable de la publication : Pierre-Henri Arnstam, maire de Villeréal. • Secrétariat de rédaction, illustration, mise en pages : iCimedia - Agen - 2004B148 • Imprimerie : Pub-Echo - Agen 87B104 • Photo d'en-tête (p. 1) : © Didier Veyssset.

— www.mairie-villereal.fr — La reproduction par tout moyen, sans autorisation, de tout ou partie du présent journal est interdite —

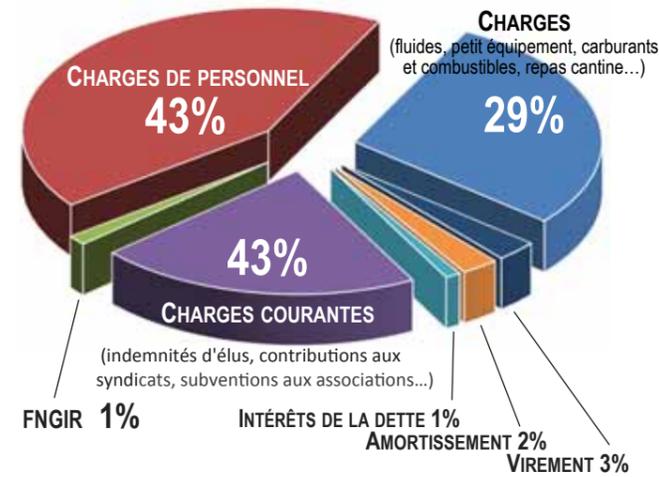
LE BUDGET, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT

La première tranche de l'aménagement des espaces publics se termine et nous préparons la deuxième (lire *Question sur*, page 7). Les élus ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2017 qui indique un effort exceptionnel pour la réalisation de ce chantier étalé sur 2016, 2017 et 2018.

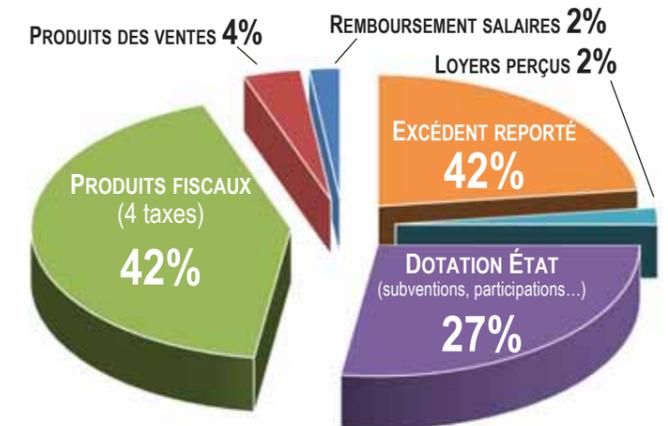
La gestion maîtrisée de ces dernières années, notamment pour le budget de fonctionnement, et l'absence d'emprunt réalisé depuis 2008, à l'exception de celui destiné aux travaux sur le bâtiment de la Poste, nous a donné la capacité de compléter les aides apportées l'an dernier par le Conseil départemental et l'État, puis par l'État seul cette année, par un emprunt de 850 000 euros, dont 200 000 seront équilibrés par les recettes du FCTVA en 2017 et 2018.

En décidant de ce budget, nous avons comme objectif principal le maintien et le développement de toutes les activités économiques, commerciales, artisanales, sportives, culturelles. L'obtention du label *Plus beau Village de France* sera un accélérateur de ce développement.

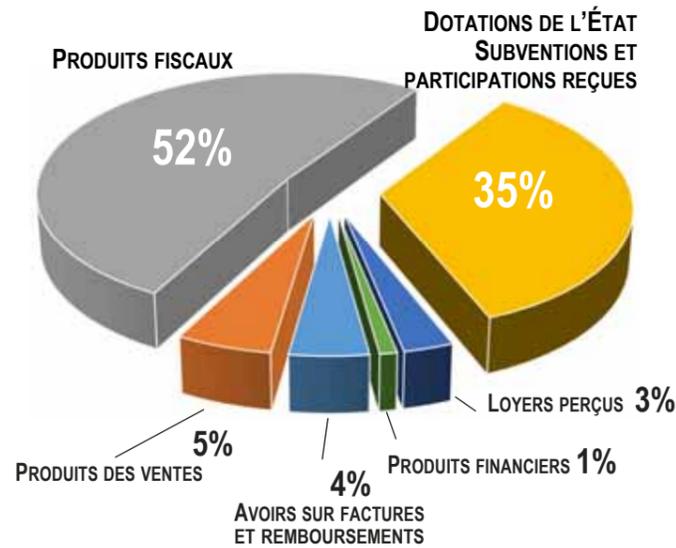
Fonctionnement - Dépenses prévues en 2017
1 505 913 €



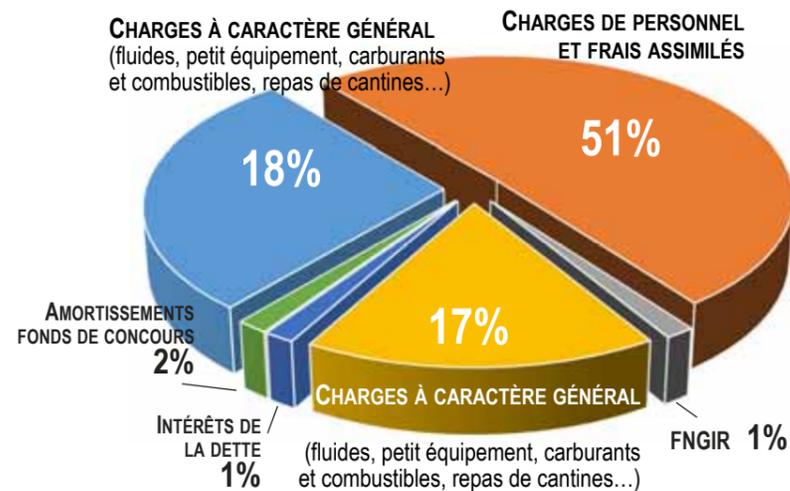
Fonctionnement - Recettes prévues en 2017
1 505 913 €



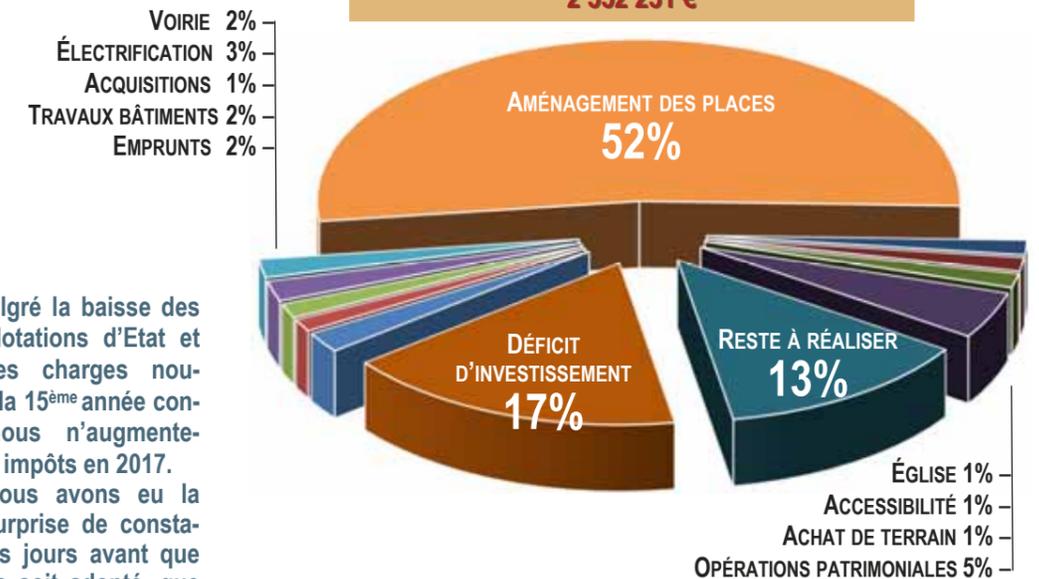
2016 - Fonctionnement - Recettes réelles
1 296 633 €



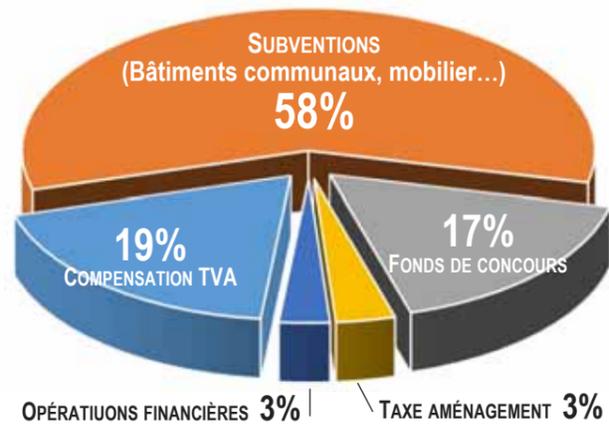
2016 - Fonctionnement - Dépenses réelles
1 106 486 €



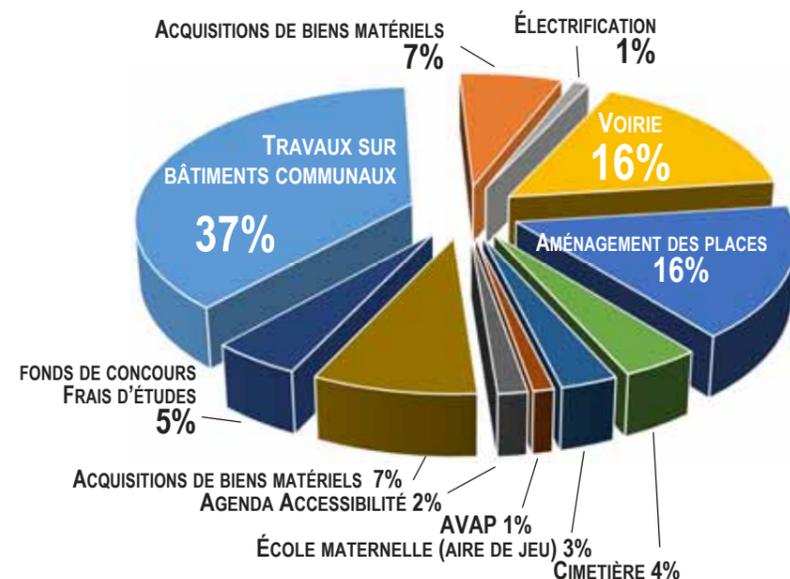
Investissement - Dépenses prévues en 2017
2 552 231 €



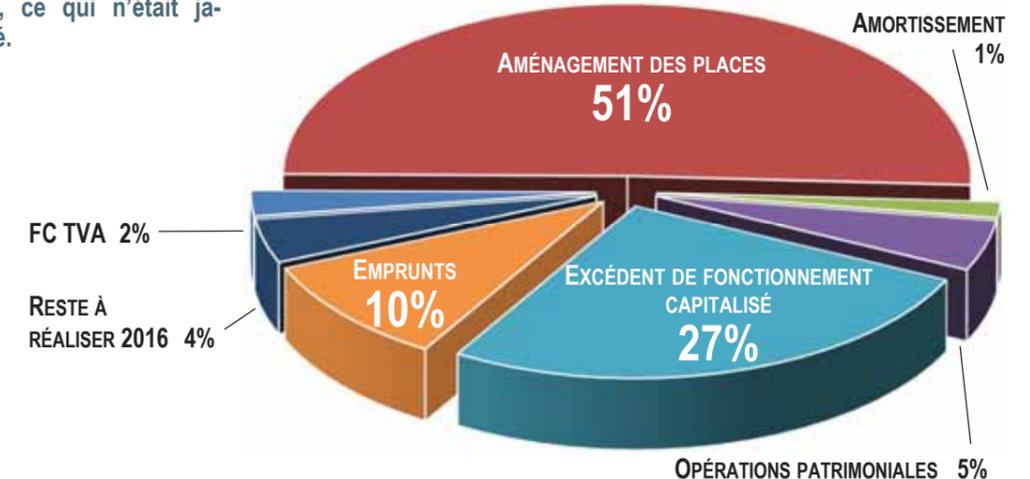
2016 - Investissement - Recettes réelles
100 594 €



2016 - Investissement - Dépenses réelles
600 802 €



Investissement - Recettes prévues en 2017
2 552 231 €



Malgré la baisse des dotations d'Etat et les charges nouvelles, pour la 15^{ème} année consécutive, nous n'augmenterons pas les impôts en 2017. En 2017, nous avons eu la mauvaise surprise de constater, quelques jours avant que le budget ne soit adopté, que l'État avait non seulement baissé une fois encore ses dotations, mais que les bases du calcul de l'impôt avaient été diminuées, ce qui n'était jamais arrivé.